

# MAIRIE DE DOISSAT 24170

## CONSEIL MUNICIPAL Compte Rendu de la Séance du vendredi 10 juillet 2020

**Présents ou représentés** : Michael BOULARD, Christian BOISSY, Robert DAURIAT, Jean-Marie GILET, Stéphane LACOSTE, Bruno LALLIER, Francis RINGENBACH, Alain WINGDICH, Michel DUMAS

**Absente non représentée** : Francine MAURY, Claudine PISKO (cette dernière de nationalité belge ne pouvant prendre part au vote lors d'une élection nationale)

Ouverture de la séance à 18h05 par Mr Le Maire Christian BOISSY.  
Le Conseil désigne Stéphane LACOSTE en qualité de secrétaire.

**Ordre du jour** : Élection Délégué et Suppléants aux Élections Sénatoriales

Le bureau électoral est présidé par Mr le maire et comprend d'une part, Christian BOISSY et Robert DAURIAT, les deux plus âgés, et d'autre part, Jean-Marie GILET et Stéphane LACOSTE, les deux plus jeunes.

Il est rappelé que compte tenu de la taille de la commune, le Conseil doit élire 1 délégué et 3 suppléants aux élections sénatoriales (prévues le 27 septembre 2020)

➤ **Élection du Délégué aux Élections Sénatoriales**

Mr Robert DAURIAT doyen du Conseil fait appel à candidature pour le poste de délégué. Seul Mr Christian BOISSY se déclare candidat.

Les conseillers procèdent ensuite au vote du 1<sup>er</sup> tour

**Christian BOISSY est élu Délégué aux Élections Sénatoriales** en obtenant 9 suffrages (sur 9), la majorité absolue étant de 5. Il déclare accepter le mandat.

➤ **Élection des Suppléants aux Élections Sénatoriales**

Mr Christian BOISSY fait appel à candidature pour les 3 postes de suppléant. Bruno LALLIER, Francis RINGENBACH et Jean-Marie GILET se déclarent candidats.

Les conseillers procèdent ensuite au vote du 1<sup>er</sup> tour

Du plus âgé au plus jeune,

**Bruno LALLIER est élu Suppléant aux Élections Sénatoriales** en obtenant 9 suffrages (sur 9), la majorité absolue étant de 5. Il déclare accepter le mandat.

**Francis RINGENBACH est élu Suppléant aux Élections Sénatoriales** en obtenant 9 (sur 9) suffrages, la majorité absolue étant de 5. Il déclare accepter le mandat.

**Jean-Marie GILET est élu Suppléant aux Élections Sénatoriales** en obtenant 9 (sur 9) suffrages, la majorité absolue étant de 5. Il déclare accepter le mandat.

Le PV détaillé est ensuite envoyé immédiatement à la Préfecture de Dordogne.

Fin de la séance du Conseil à 18h30.